

Listen to this article

DEVOIRS DES PARENTS APPARTENANT A LA NOUVELLE CREATION

- DEVOIRS DES PARENTS – 1ère Partie
- DEVOIRS DES PARENTS – 2ème Partie
- DEVOIRS DES PARENTS – 4ème partie
- DEVOIRS DES PARENTS – 5ème partie
- DEVOIRS DES PARENTS – 6ème partie

ENFANTS NES EN ETAT DE JUSTIFICATION

Dans tout cela, la nouvelle créature jouit d'un avantage marqué sur tous les autres sous le rapport des enfants. Pour commencer ils devraient naître dans de meilleures conditions et profiter d'une avance à la naissance. Cette avance prénatale devra être entretenue dès la plus tendre enfance. L'enfant né de quelques jours est presque certainement énervé, difficile et inquiet si la mère l'est de son côté. Une affinité se crée, qui va de la mère à l'enfant, non seulement par le lait de la mère mais comme par télépathie, électriquement. De quel gros avantage jouit alors la nouvelle créature chez qui habite l'Esprit de Dieu avec sa paix, son amour et sa joie ! Et comme il est favorisé l'enfant qui est l'objet d'une telle attention ! Humainement parlant, ses chances sont bien plus grandes que celles des autres pour ce qui est de devenir un homme, une femme nobles de la vraie noblesse. Et du point de vue de la Parole de Dieu, ses avantages sont aussi considérables si l'on considère que les enfants des consacrés du Seigneur se trouvent, comme eux-mêmes, sous la garde du Seigneur pour tout ce qui les concerne. Les enfants des croyants ont aussi la promesse que " tout concourra à leur bien " !

Il n'est pas difficile de comprendre que les enfants des nouvelles créatures doivent jouir d'une position de JUSTIFIES devant Dieu en raison de ce qui relie leurs parents au Seigneur et à eux. De même que la désobéissance a éloigné du Seigneur Adam

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

et Eve et leur descendance, ainsi la réconciliation des enfants de Dieu, par les mérites de la propitiation qui a été faite, non seulement les fait rentrer en accord avec Dieu, mais encore compte leurs enfants comme justifiés, à cause de leurs parents, jusqu'au moment où ils auront l'intelligence et la volonté de décider pour leur part. La question est plus complexe quand l'un des parents appartient au Seigneur et que l'autre ne lui appartient pas. Mais l'apôtre nous assure que, dans ce cas, Dieu reconnaît l'enfant comme sien parce que l'un des parents est disciple de Christ. L'influence du parent croyant, consacré, paraît ici compenser et même surpasser celle du parent non consacré. L'apôtre dit à ce sujet : " Autrement vos enfants seraient impurs (pécheurs, condamnés) ".

" Car la femme (croyante) sanctifie son mari non-croyant ; et le frère (le mari croyant en relation avec le sujet traité c'est-à-dire les enfants issus du mariage) sanctifie sa femme non-croyante ; autrement (si cela n'était pas) vos enfants seraient impurs (pécheurs soumis à la condamnation, non justifiés, sans rapport avec Dieu, étrangers à ses soins et à ses bienfaits), tandis que maintenant (en raison de cette disposition prise par la grâce divine) ils sont saints (c'est-à-dire dans un état de justification susceptible d'être agréé par Dieu et grâce auquel il peut ne pas les traiter en ennemis) ". — 1 Corinthiens 7 : 14.

Bien élever des enfants peut être une entreprise difficile mais pas trop difficile pour le Seigneur cependant. Pour cette raison le chrétien peut attendre que la grâce du Seigneur se 'mêle à tout ce qui le concerne ; aussi doit-il rechercher avec ardeur la sagesse et l'aide qui viennent d'En-haut pour le mettre en mesure de remplir ses devoirs, même lorsque les circonstances se signalent par de dures épreuves. La grâce du Seigneur nous suffit en tout temps. Le fait que l'un soit une nouvelle créature et l'autre un incroyant, ne modifie en rien l'arrangement de Dieu à l'égard du chef de famille. Cette fonction incombe au mari. Si c'est lui qui est une nouvelle créature il dirigera sa famille au mieux, guidé par la sagesse promise. Si c'est la femme qui est une nouvelle créature, la rectitude de son jugement, sa soumission aux principes justes, sa gentillesse, sa douceur, la précision de sa pensée, ses soins attentifs, feront d'elle le joyau de la famille, feront briller sa lumière devant son époux qui prendra plaisir à lui laisser la haute main sur les enfants, tâche pour laquelle — il le remarquera — elle se trouve tout particulièrement désignée. Quelqu'autorité qu'elle exerce, elle ne le fera qu'avec l'accord de son mari qui

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

demeure — qu'il soit saint ou pécheur — le chef responsable de sa famille.

D'une manière toute semblable, le mari, laissant briller sa lumière, espérera que sa femme et ses enfants, faisant la différence entre lui et d'autres hommes irréligieux, remarqueront son esprit d'amour, sa serviabilité, son bon sens. Et si ces résultats qu'on serait en droit d'attendre ne se produisaient pas ; si, à plus de fidélité du croyant, répondait une hostilité accrue de la part du non-croyant, et même si une séparation s'avérait nécessaire, rappelons-nous que le Seigneur nous a avertis que nos expériences pourraient connaître ces extrêmes. Il a dit : " Ne trouvez pas étrange la fournaise qui est au milieu de vous pour vous éprouver " ; et encore : " l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison " ; et encore : " Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre mais l'épée ". Mon message, bien que ce soit un message de paix et un bienfait dans le présent, aboutit fréquemment à la lutte et à l'antipathie parce que les enfants des ténèbres haïssent la lumière et que bon nombre d'entre eux, trompés par l'Adversaire et les défauts de leur propre nature imparfaite, entreprennent une lutte continuelle contre lui. Ne trouvez pas cela étrange, considérez plutôt cela comme une partie de votre épreuve, supportez-la comme un des aspects de la volonté divine à votre endroit jusqu'à ce que le Seigneur pourvoit lui-même au moyen d'échapper.

Quelques personnes, qui n'ont pas toujours été consacrées à Dieu mais sont par la suite devenues membres de la Nouvelle Création, demandent un avis et écrivent :

"J'ai été mal enseignée au début de ma vie chrétienne dans l'Eglise nominale. On me fit comprendre que puisque j'étais entrée dans l'église, j'étais sauvée et que je n'avais plus qu'à assister aux offices et à acquitter mes cotisations. On ne me dit rien, ou si peu, sur la nécessité de déraciner le péché et l'égoïsme de mon cœur pour y recevoir l'Esprit de Christ avec ses inépuisables réserves d'amour et les vertus intérieures qui en dérivent. J'ai fourni tout ce que j'ai pu pour aider mon mari dans ses affaires et nous élever dans le monde mais j'ai ignoré ce que voulait dire " être engendré de l'Esprit et comment il m'aurait fallu entretenir un esprit nouveau dont les tendances se seraient prononcées de moins en moins pour les choses de la terre et de plus en plus pour les grâces et les vertus célestes. Pendant ce temps mes enfants naquirent et je présume qu'ils ont dû hériter de tout ce qui me caractérisait au temps où je les portais. Après leur naissance j'ai compris à quel

point je les avais négligés, compte tenu de ce que je sais maintenant sur la manière d'élever les enfants et le devoir du père ou de la mère qui est une nouvelle créature en Jésus-Christ. Maintenant, mes enfants sont turbulents, capricieux, personnels, désobéissants. Non seulement ils n'éprouvent aucune révérence pour Dieu mais encore ils n'ont aucun respect ni pour moi ni pour mes conceptions religieuses. Que puis-je faire d'eux ? Je me rends compte que le Seigneur m'a pardonné en Christ ce manquement à mon devoir de mère dans le passé. Je sais aussi que je ne fais que récolter ce que j'ai semé et que mes ennuis actuels ne sont que la juste rétribution de mon insouciance d'auparavant. Où était-il donc mon sens chrétien ? Comme j'avais peu de bon sens et où étaient-ils mes instructeurs et mes guides religieux qui ne m'avaient pas seulement laissé ignorer le caractère et le dessein de Dieu mais ne m'avaient .même pas instruite du plus simple des devoirs naturels. Je vois maintenant que j'ai dépensé mon argent à les entretenir pour ce qui n'était pas du pain, pour ce qui ne satisfait pas, ni au matériel ni au spirituel ! Mais quel est mon devoir maintenant ? Quelle ligne de conduite dois-je suivre ? Comment puis-je rectifier mon erreur passée ? ".

A cela nous répondons que, pour cette question comme pour les autres, les enfants de Dieu ne doivent pas se lamenter comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Il n'est pas douteux que le Seigneur considère avec sympathie nos regrets sur une conduite passée et sans doute lui serait-il agréable que nous lui demandions pardon pour nos manquements en lui promettant dorénavant plus de fidélité dans l'exercice de nos devoirs à l'égard de ceux qui dépendent de nous. Il n'est pas douteux non plus qu'il lui sera agréable de nous voir accepter avec patience les tracas que nous imposent les enfants difficiles surtout si nous les acceptons comme le juste châtiment de péchés commis par omission dans leur éducation. Reçues dans cette disposition d'esprit nos expériences ne peuvent manquer de contribuer à notre préparation pour le Royaume.

Dans le cas qui nous occupe le devoir qui s'impose envers ces enfants est tout d'abord de commencer à leur apprendre ce qu'on aurait dû leur apprendre dès l'enfance : le devoir envers Dieu, les principes fondamentaux du droit, de la justice, de l'amour envers chacun et envers tous. On leur en parlera avec amour, patience et compréhension de telle manière que l'enfant ressente comme la force de la grâce dans le cœur de son père ou de sa mère. Il faudra attendre patiemment les

résultats car tout cela dépend de l'âge de l'enfant, de tout ce qui l'entoure, du degré d'enracinement en lui des fâcheuses habitudes, etc… On ne lui imposera que les restrictions d'absolue nécessité et encore en les lui expliquant gentiment. L'autorité des parents devra être rétablie fermement mais sans rudesse. On ne peut attendre que des enfants qui ont eu l'habitude de faire à la maison tout ce qui leur passait par la tête deviennent subitement pages et obéissants. On recherchera la sagesse d'en haut dans toutes les questions de détail ayant trait à l'arrangement et au gouvernement du foyer car aucune étranger à la famille n'est compétent ni pour juger de ce qui s'y passe ni pour donner des avis précis.

Il conviendrait de se laisser guider par deux grands principes. Tout d'abord, l'amour pour le Seigneur et pour les enfants, amour que la Parole de Dieu doit diriger ; et en second lieu la Parole de Dieu elle-même, source d'autorité et d'instruction à laquelle il faut en appeler continuellement. De plus, il importe que tous les parents apprennent à traiter leurs enfants avec considération. Qu'ils aient été eux-mêmes bien élevés ou non ils doivent comprendre qu'il faut respecter leurs consciences et leurs jugements et tâcher d'en user avec eux selon leurs tempéraments. Et quand les enfants grandissent et deviennent adolescents, alors il faut faire appel à leur raison et, évidemment ne plus avoir recours à la force et au châtiment corporel.

L'idée de justice, à laquelle nous avons déjà fait allusion, se retrouve à des degrés divers chez presque tous les êtres humains, surtout si le sens de la justice marche de pair avec le sentiment de la personnalité. Ainsi quand l'enfant devient un homme ou une femme, il se rend compte, instinctivement, qu'il a franchi une ligne de démarcation. Dès lors il ne faut plus le traiter comme un enfant mais comme un camarade ; il ne faut plus le commander, mais le prier ; il ne faut plus exiger de lui qu'il rende strictement compte de l'argent qu'il a gagné mais lui laisser décider et affirmer sa personnalité davantage que précédemment. Les parents sages, justes et bienveillants n'essaieront pas de contrecarrer ces droits que confère l'âge adulte. Au contraire, à partir de ce moment, ils se comporteront à l'égard de l'enfant comme avec un plus jeune frère ou sœur, comme s'ils étaient de bons conseillers et son meilleur ami. De bons parents sont parfois injustes et peu sages sous ce rapport. Forts de l'autorité exercée sur l'enfant, ils ignorent le changement qui s'est produit en lui et tâchent de conserver le ton impératif de toujours. Ils y parviennent quelquefois mais, croyons-nous, ce n'est ni à leur avantage réel ni à l'avantage réel

de l’enfant. Ils savent — aussi bien que l’enfant d’ailleurs — qu’ils tirent parti de la docilité de l’enfant et que s’il prenait à celui-ci la fantaisie de s’insurger il se produirait bientôt de grands changements. Ces parents devraient comprendre qu’en réalité leur conduite va à rencontre de l’affection que leur enfant peut leur porter. Car il peut s’apercevoir en effet d’une marque d’égoïsme et d’injustice dans la conduite de ses parents dont il avait auparavant jugé les sentiments avec une opinion toute différente. C’est ainsi que l’amour filial se trouve sapé à la racine même et que des parents peuvent apprendre à leurs dépens et avant de mourir l’erreur qu’ils ont commise, quand bien même ils y auraient réussi momentanément. Ce n’est pas que nous voulions dire que les devoirs de l’enfant envers ses parents prennent fin lorsqu’il devient adulte. C’est tout le contraire. Nous sommes d’avis, de même que les lois de tous les pays, qu’un enfant doit veiller et soutenir ses parents tant qu’ils vivent et qu’il a lui-même la force nécessaire de pourvoir aux nécessités de l’existence. Tant qu’il était enfant, les parents avaient la haute main sur tout. Maintenant qu’il est devenu un homme, l’enfant a sa personnalité, son individualité, dont il faut tenir compte. L’enfant doit pourvoir aux moyens de subsistance de ses parents dès que ceux-ci le lui demandent, sans détour et aimablement. Cette obligation de l’enfant envers ses parents âgés correspond exactement à ce que ceux-ci ont fait pour lui lorsqu’il était encore enfant et inexpérimenté. Et il est bien rare que les parents qui ont fait pour leur enfant ce qu’ils devaient faire soient laissés dans le besoin s’il a la santé pour y subvenir.

Extrait vol. 6.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible